Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

TEXTE COMPARATIF

(Document de travail - texte ne pouvant être amendé)

Projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023

(Première lecture)

En application des dispositions de l'article 42, alinéa 2, de la Constitution, la discussion en séance des projets de loi de finances porte, en première lecture devant la première assemblée saisie, sur le texte présenté par le Gouvernement. Le présent texte comparatif ne constitue donc qu'un document de travail faisant apparaître les incidences qu'auraient les modifications adoptées par la commission sur le texte dont elle est saisie si elles étaient adoptées en séance.

- en caractères barrés, les dispositions que la commission propose de supprimer ;
- en caractères gras, les dispositions que la commission propose d'introduire.

Les liens dans la marge de droite permettent un accès direct au dispositif de chaque amendement adopté par la commission.

Article liminaire

(Non modifié)

① Les prévisions de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques, les prévisions de solde par sous-secteur, la prévision, déclinée par sous-secteur d'administration publique, de l'objectif d'évolution en volume et la prévision en milliards d'euros courants des dépenses d'administrations publiques, les prévisions de prélèvements obligatoires, de dépenses et d'endettement de l'ensemble des administrations pour l'année 2023, les prévisions pour 2023 de ces mêmes agrégats du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, ainsi que les données d'exécution pour l'année 2022 s'établissent comme suit :

2

(En % du PIB sauf mention contraire)

(B)	i /o an i ib i	scitty memic	on connuinci	
	2022	2023	2023	
Projet de loi de finances de fin de gestion	PLPFP 2023-2027			
Ensemble des administrations pub	liques			
Solde structurel (1)	-4,2	-4,1	-4,1	
Solde conjoncturel (2)	-0,5	-0,7	-0,7	
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (3)	-0,1	-0,1	-0,1	
Solde effectif (1 + 2 + 3)	-4,8	-4,9	-4,9	
Dette au sens de Maastricht	111,8	109,7	109,7	
Taux de prélèvements obligatoires (y.c. UE nets des CI)	45,4	44,0	44,0	
Dépense publique (hors CI)	57,7	55,8	55,9	
Dépense publique (hors CI, en Md€)	1 523	1573	1 575	
Évolution de la dépense publique hors CI en volume (%) (1)	-1,1	-1,4	-1,3	
Principales dépenses d'investissement (en Md€) (2)		25	25	
Administrations publiques centrales				
Solde	-5,2	-5,3	-5,4	

Dépense publique (hors CI, en Md€)	625	629	631
Évolution de la dépense publique en volume (%) (3)	-0,1	-3,9	-3,6
Administrations publiques local	les	•	
Solde	0,0	-0,3	-0,3
Dépense publique (hors CI, en Md€)	295	312	312
Évolution de la dépense publique hors CI en volume (%) (3)	0,1	1,0	1,0
Administrations de sécurité socia	ales		
Solde	0,4	0,7	0,7
Dépense publique (hors CI, en Md€)	704	730	730
Évolution de la dépense publique hors CI en volume (%) (3)	-2,4	-0,5	-0,5
	•		

⁽¹⁾ À champ constant.

PREMIÈRE PARTIE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

$TITRE\ I^{ER}$

DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

Article 1er

(Non modifié)

① La dernière colonne du tableau du second alinéa du I de l'article 46 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, est ainsi modifiée :

⁽²⁾ Au sens du projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027.

⁽³⁾ À champ constant, hors transferts entre administrations publiques.

- 1° À la vingt-sixième ligne, relative à l'affectation de l'imposition prévue par l'article 300 *bis* du code général des impôts, le montant : « 2 000 » est remplacé par le montant : « 1 500 » ;
- 3 2° À la cinquante-cinquième ligne, relative à l'affectation de l'imposition prévue par l'article L. 6131-2 du code du travail, le montant : « 9 900 000 » est remplacé par le montant : « 10 150 000 » ;
- 3° À la cinquante-sixième ligne, relative à l'affectation de l'imposition prévue par 2° de l'article L. 6331-48 du code du travail, le montant : « 80 000 » est remplacé par le montant : « 105 000 ».

Article 2

(Non modifié)

- ① I. Le 9° de l'article L. 131-8 du code de la sécurité sociale est ainsi modifié :
- 1° Au premier alinéa, le pourcentage : « 28,48 % » est remplacé et complété par les mots suivants : « 28,50 %, minorée d'un montant de 2 milliards d'euros en 2023, » ;
- 3 2° Au a, le nombre : « 23,30 » est remplacé par le nombre : « 23,32 » ;
- 3° Au *b*, après le nombre « 5,18 », les mots « ; le montant correspondant étant minoré de 2 milliards d'euros en 2023. » sont insérés ;
- **(3)** II. Le I entre en vigueur le 1^{er} février 2023.

Article 3

(Non modifié)

Au 2° du 1 du VI de l'article 46 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 le montant : « 3 815 713 610 » est remplacé par le montant : « 3 795 549 552 ».

TITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

Article 4

(Non modifié)

① I. – Pour 2023, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

2

(en millions d'euros*)

	RESSOURCES dont fonctionnement dont investissement		CHARGES dont fonctionnement dont investissement			SOLDE	
Budget général							
Recettes fiscales** / dépenses***	+2 418	+2 418	0	+3 779	+2 978	+801	
Recettes non fiscales	-4 402	-2 531	-1 871				
Recettes totales / dépenses totales	-1 984	-113	-1 871	+3 779	+2 978	+801	
À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne	-1 124	-1 124					
Montants nets pour le budget général .	-860	+1 011	-1 871	+3 779	+2 978	+801	-4 639
Évaluation des fonds de concours et des attributions de produits	0	0	0	0	0	0	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	-860	+1 011	-1 871	+3 779	+2 978	+801	
Budgets annexes							
Contrôle et exploitation aériens	+71	+71	0	-13	-5	-8	+84
Publications officielles et information administrative				-2	-2	0	+2
Totaux pour les budgets annexes	+71	+71	0	-15	-7	-8	+85
Évaluation des fonds de concours et des attributions de produits :							
- Contrôle et exploitation aériens	0	0	0	0	0	0	
- Publications officielles et information administrative	0	0	0	0	0	0	
Totaux pour les budgets annexes y compris fonds de concours	+71	+71		-15	-7	-8	

(en millions d'euros*)

	RESSOURCES dont fonctionnement dont investissement		CHARGES dont fonctionnement dont investissement			SOLDE	
Comptes spéciaux							
Comptes d'affectation spéciale	-3 741	+148	-3 889	+178	+178	0	-3 919
Comptes de concours financiers	-619		-619	-538	0	-538	-81
Comptes de commerce (solde)							+951
Comptes d'opérations monétaires (solde)							0
Solde pour les comptes spéciaux							-3 049
Solde général							-7 602

^{*} Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

③ II. – Pour 2023 :

1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

^{**} Recettes fiscales brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission « Remboursements et dégrèvements », programme 200).

^{***} Dépenses budgétaires brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission « Remboursements et dégrèvements », programme 200).

(En milliards d'euros)

Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	149,6
Dont remboursement du nominal à valeur faciale	144,5
Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)	5,1
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	2,2
Amortissement des autres dettes reprises	0,9
Déficit budgétaire	171,4
Autres besoins de trésorerie	-14,5
Total	309,6
Ressources de financement	
Émission de dette à moyen et long termes nettes des rachats	270,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	6,6
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	20,0
Variation des dépôts des correspondants	0,0
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	28,6
Autres ressources de trésorerie	-15,6
Total	309,6

- 2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.
- (7) III. Pour 2023, le plafond d'autorisation des emplois rémunérés par l'État, exprimé en équivalents temps plein travaillé, est porté à 1 961 289.

SECONDE PARTIE

MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

$TITRE\ I^{ER}$

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023. – CRÉDITS DES MISSIONS

I. – Autorisation des crédits des missions

Article 5

- ¶. Il est ouvert aux ministres, pour 2023, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 23 037 856 852 € 23 045 856 852 € et de 21 499 589 950 € 21 507 589 950 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.
- ② II. Il est annulé pour 2023, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 5 247 732 641 € 5 255 732 641 € et de 5 231 300 950 € 5 239 300 950 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

Article 6

(Non modifié)

Il est annulé pour 2023, au titre des budgets annexes, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 6 400 000 € et de 14 600 000 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état C annexé à la présente loi.

Commenté [CF1]: Amendements n° <u>CF81</u> et <u>CF98</u> identiques, et <u>CF124</u>

Article 7

(Non modifié)

- ① I. Il est ouvert aux ministres, pour 2023, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 178 328 296 € et de 178 328 296 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.
- ② II. Il est ouvert aux ministres, pour 2023, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 1 127 321 106 € et de 1 127 321 106 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.
- ③ III. Il est annulé pour 2023, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 1 549 301 568 € et de 1 665 701 568 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

II. – Plafonds des autorisations d'emplois

Article 8

(Non modifié)

- ① I. A la première colonne de la treizième ligne du tableau constituant l'alinéa 2 de l'article 136 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, les mots : « Solidarités, autonomie et personnes handicapées » sont remplacés par les mots : « Solidarités et familles ».
- ② II. La seconde colonne du tableau mentionné au I est ainsi modifiée :
- 3 1° À la deuxième ligne « I. Budget général », le nombre : « 1 950 170 » est remplacé par le nombre : « 1 950 365 » ;
- 4 2° À la cinquième ligne « Culture », le nombre : « 9 111 » est remplacé par le nombre : « 9 126 » ;

- 3° À la dixième ligne « Intérieur et outre-mer », le nombre : « 302 146 » est remplacé par le nombre : « 302 256 » ;
- 6 4° À la onzième ligne « Justice », le nombre : « 92 753 » est remplacé par le nombre : « 92 748 » ;
- 5° À la treizième ligne, le nombre : « 4 999 » est remplacé par le nombre : « 5 074 » ;
- **(8)** 6° À la vingt et unième ligne « Total général », le nombre : « 1 961 094 » est remplacé par le nombre : « 1 961 289 ».

Article 9

(Non modifié)

- ① La seconde colonne du tableau constituant l'alinéa 2 de l'article 137 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 est ainsi modifiée :
- 2) 1° À la seizième ligne « Culture », le nombre : « 16 850 » est remplacé par le nombre : « 16 835 » ;
- 3 2° À la dix-septième ligne « Patrimoines », le nombre : « 9 924 » est remplacé par le nombre : « 9 914 » ;
- 3° À la dix-neuvième ligne « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », le nombre : « 3 051 » est remplacé par le nombre : « 3 046 » ;
- 4° À la vingt-huitième ligne « Écologie, développement et mobilité durables », le nombre : « 19 500 » est remplacé par le nombre : « 19 502 » ;
- 6 5° À la trente-troisième ligne « Prévention des risques », le nombre : « 1 453 » est remplacé par le nombre : « 1 455 » ;
- (7) 6° À la quarante-troisième ligne « Justice », le nombre : « 755 » est remplacé par le nombre : « 760 » ;
- **8** 7° À la quarante-cinquième ligne « Administration pénitentiaire », le nombre : « 267 » est remplacé par le nombre : « 272 » ;
- 8° À la soixante-neuvième ligne « Sport, jeunesse et vie associative », le nombre : « 768 » est remplacé par le nombre : « 776 » ;

9° À la soixante-douzième ligne « Jeux olympiques et paralympiques 2024 », le nombre : « 131 » est remplacé par le nombre : « 139 ».

TITRE II

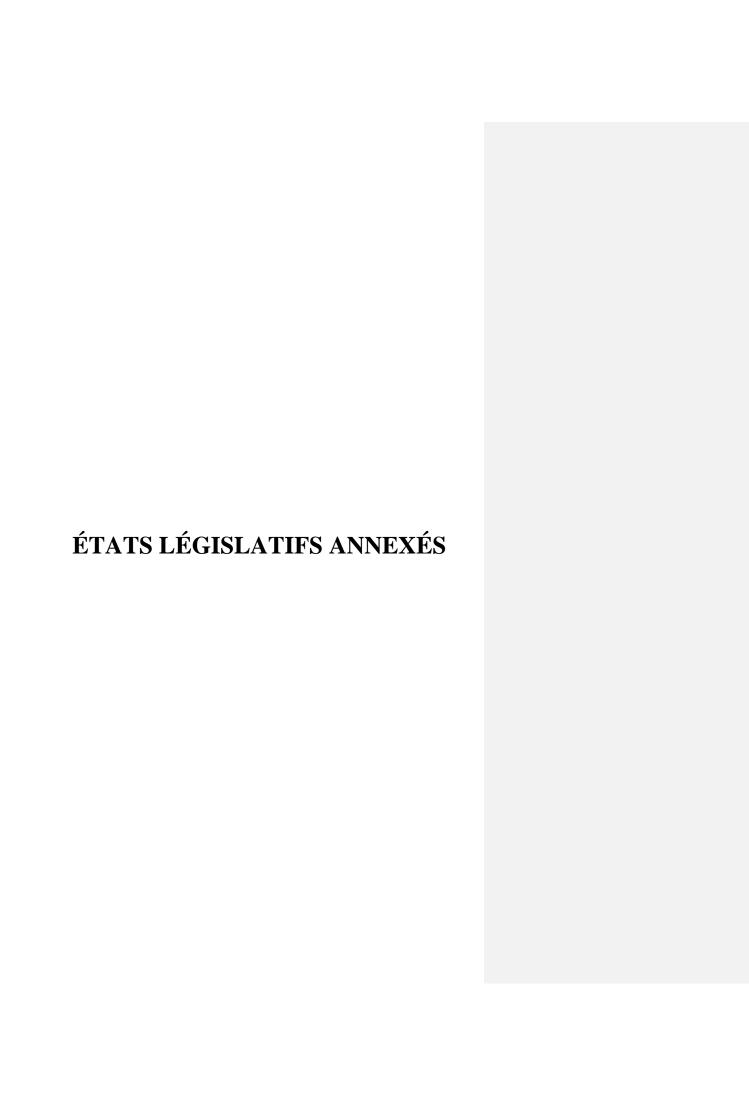
AUTRES DISPOSITIONS. – RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Article 10

(Non modifié)

- ① I. Une majoration exceptionnelle de la dotation pour les titres sécurisés prévue à l'article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales est attribuée aux communes en 2023 dans les conditions fixées aux II à IV du présent article.
- ② II. Un montant de 50 000 € est attribué à chaque commune ayant accueilli cinq stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques installées, à titre provisoire, en 2023 pendant une durée minimale de quatre mois continus. Ce montant est porté à 150 000 € lorsque la commune a accueilli dix stations.
- 3 Lorsque la durée d'installation temporaire des stations atteint six mois continus en 2023, les montants mentionnés à l'alinéa précédent sont portés à 75 000 € pour l'accueil de cinq stations et à 225 000 € pour l'accueil de dix stations.
- (4) III. Un montant de 4 000 € est attribué aux communes pour chaque station d'enregistrement, en fonctionnement au 1^{er} janvier 2023, lorsque le nombre de demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques enregistrées sur le territoire de la commune entre le 1^{er} mai et le 2 juillet 2023 est supérieur de plus de 20 % à ce même nombre constaté entre le 2 janvier et le 26 février 2023.
- (3) IV. Sans préjudice des dispositions du troisième alinéa de l'article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales, un montant de 1 000 € est attribué aux communes pour chaque station inscrite, au 1^{er} juillet 2023, à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous.

- **(6)** V. 1° En 2023, la majoration prévue au troisième alinéa de l'article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales est attribuée aux communes pour chaque station inscrite au 1^{er} juillet 2023 à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous et en fonctionnement à la même date.
- 2° La seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales est supprimée.
- VI. Les dispositions du présent article sont applicables à la collectivité de Saint-Barthélemy, à la collectivité de Saint-Martin, aux communes de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, aux circonscriptions territoriales de Wallis-et-Futuna et aux communes de Nouvelle-Calédonie.



ÉTAT A

(Article 4 de la loi)

VOIES ET MOYENS POUR 2023 RÉVISÉS

I. – BUDGET GÉNÉRAL

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	1. Recettes fiscales	
	11. Impôt net sur le revenu	+2 670 683 451
1101-n et	Impôt net sur le revenu	+2 670 683 451
	12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	-288 000 000
1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	-288 000 000
	13. Impôt net sur les sociétés	+6 019 125 326
1301-n et	Impôt net sur les sociétés	+6 019 125 326
	13 bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	+13 934 208
1302	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	+13 934 208
	13 ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	+125 000 000
1303	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	+125 000 000
	14. Autres impôts directs et taxes assimilées	+1 424 922 614
1401	Retenues à la source sur certains bénéfices non commerciaux et de l'impôt sur le revenu	+253 395 071
1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes	+182 860 000
1404	Précompte dû par les sociétés au titre de certains bénéfices distribués (loi n° 65-566 du 12 juillet 1965 art 3)	+170 000 000
1406	Impôt sur la fortune immobilière	+90 000 000
1407	Taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et de stockage	+15 000 000
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	+92 814 486
1410	Cotisation minimale de taxe professionnelle	+434 490

		(En euros)
Numéro	Total (In In constitution	Révision
de ligne	Intitulé de la recette	des évaluations pour 2023
1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction	+8 633 288
1412	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue	+12 311 082
1413	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité	+19 383 898
1416	Taxe sur les surfaces commerciales	+11 144 143
1421	Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle	-442 371
1427	Prélèvements de solidarité	+155 405 255
1430	Taxe sur les services numériques	+30 467 507
1431	Taxe d'habitation sur les résidences principales	-155 125 617
1497	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010)	+382 397 713
1499	Recettes diverses	+156 243 669
	15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette	-173 435 332
1501-n et	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette	-173 435 332
	16. Taxe sur la valeur ajoutée nette	+1 944 308 061
1601-n et	Taxe sur la valeur ajoutée nette	+1 944 308 061
	17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	-8 245 239 475
1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices	-4 000 000
1702	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce	+32 335 594
1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	-20 626 652
1705	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations)	+290 000 000
1706	Mutations à titre gratuit par décès	+1 356 510 762
1707	Contribution de sécurité immobilière	-15 007 580
1711	Autres conventions et actes civils	-43 560 868
1713	Taxe de publicité foncière	-57 084 380
1714	Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurances et assimilés à raison des contrats d'assurances en cas de décès	+10 400 409
1716	Recettes diverses et pénalités	-42 116 560
1721	Timbre unique	+65 253 015

	(En euros)				
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023			
1726	Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certifications d'immatriculation des véhicules	-3 684 814			
1752	Contribution sur la rente infra-marginale de la production d'électricité	-9 520 000 000			
1753	Autres taxes intérieures	-384 042 428			
1754	Autres droits et recettes accessoires	-1 482 834			
1755	Amendes et confiscations	+96 436			
1756	Taxe générale sur les activités polluantes	+691 000 000			
1761	Taxe et droits de consommation sur les tabacs	+17 610 000			
1768	Taxe spéciale sur certains véhicules routiers	-19 170 371			
1769	Autres droits et recettes à différents titres	+124 710 033			
1776	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage	-3 052 889			
1777	Taxe sur certaines dépenses de publicité	-370 000			
1781	Taxe sur les installations nucléaires de base	-290 000			
1782	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées	-427 688			
1785	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs)	-1 695 210			
1786	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos	+154 693 062			
1787	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques	+23 666 002			
1788	Prélèvement sur les paris sportifs	-273 397 263			
1789	Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne	+8 087 616			
1797	Taxe sur les transactions financières	-612 000 000			
1799	Autres taxes	-17 592 867			
	18. Autres remboursements et dégrèvements d'impôts d'État	-1 073 340 481			
	Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État, autres que ceux s'appliquant à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et la taxe sur la valeur ajoutée	-1 073 340 481			
	2. Recettes non fiscales				
	21. Dividendes et recettes assimilées	-2 461 601 064			
2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières	-3 358 666 165			
2116	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfices des établissements publics non financiers	+823 035 101			
2199	Autres dividendes et recettes assimilées	+74 030 000			

		(En euros)
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	22. Produits du domaine de l'État	-807 340 820
2201	Revenus du domaine public non militaire	-839 000 000
2202	Autres revenus du domaine public	+1 686 718
2203	Revenus du domaine privé	+29 972 462
	23. Produits de la vente de biens et services	-231 978 370
2301	Remboursement par l'Union européenne des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget	+4 333 334
2303	Autres frais d'assiette et de recouvrement	-127 226 809
2304	Rémunération des prestations assurées par les services du Trésor Public au titre de la collecte de l'épargne	+46 503 515
2305	Produits de la vente de divers biens	+34 332
2306	Produits de la vente de divers services	+1 377 258
2399	Autres recettes diverses	-157 000 000
	24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	+590 814 227
2401	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers	+146 396 235
2402	Intérêts des prêts du fonds de développement économique et social	+10 000 000
2403	Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	+43 700 000
2409	Intérêts des autres prêts et avances	+4 890 000
2411	Avances remboursables sous conditions consenties à l'aviation civile	-6 387 095
2412	Autres avances remboursables sous conditions	-136 929
2413	Reversement au titre des créances garanties par l'État	-5 400 000
2499	Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées	+397 752 016
	25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	-32 903 025
2501	Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers	-21 712 294
2502	Produits des amendes prononcées par les autorités de la concurrence	-463 000 000
2503	Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes	+172 000 000
2504	Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'agence judiciaire de l'État	+1 122 498
2505	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires	+277 950 000
2510	Frais de poursuite	+1 062 289

	(En euros)					
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023				
2511	Frais de justice et d'instance	-30 530				
2512	Intérêts moratoires	-56 766				
2513	Pénalités	-238 222				
	26. Divers	-1 458 771 220				
2602	Reversements au titre des procédures de soutien financier au commerce extérieur	-30 479 196				
2603	Prélèvements sur les fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations	+297 000 000				
2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État	+139 000 000				
2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires	+52 933 750				
2612	Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion	+5 411 313				
2613	Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques	-16 231				
2615	Commissions et frais de trésorerie perçus par l'État dans le cadre de son activité régalienne	-74 001				
2616	Frais d'inscription	-3 077 684				
2617	Recouvrement des indemnisations versées par l'État au titre des expulsions locatives	-61 321				
2618	Remboursement des frais de scolarité et accessoires	-499 971				
2620	Récupération d'indus	+37 050 324				
2621	Recouvrements après admission en non-valeur	-11 680 000				
2622	Divers versements de l'Union européenne	-2 115 500 000				
2623	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits	-5 641 340				
2624	Intérêts divers (hors immobilisations financières)	+942 658				
2625	Recettes diverses en provenance de l'étranger	+9 067 203				
2626	Remboursement de certaines exonérations de taxe foncière sur les propriétés non bâties (art.109 de la loi de finances pour 1992)	+28 769				
2697	Recettes accidentelles	+116 780 000				
2699	Autres produits divers	+50 044 507				
	3. Prélèvements sur les recettes de l'État					
	32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	-1 123 764 433				
3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne	-1 123 764 433				

RÉCAPITULATION DES RÉVISIONS DE RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL

	(En euros)
Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
1. Recettes fiscales	+2 417 958 372
11. Impôt net sur le revenu	+2 670 683 451
12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	-288 000 000
13. Impôt net sur les sociétés	+6 019 125 326
13 bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	+13 934 208
13 <i>ter</i> . Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	+125 000 000
14. Autres impôts directs et taxes assimilées	+1 424 922 614
15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette	-173 435 332
16. Taxe sur la valeur ajoutée nette	+1 944 308 061
17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	-8 245 239 475
18. Autres remboursements et dégrèvements d'impôts d'État	-1 073 340 481
2. Recettes non fiscales	-4 401 780 272
21. Dividendes et recettes assimilées	-2 461 601 064
22. Produits du domaine de l'État	-807 340 820
23. Produits de la vente de biens et services	-231 978 370
24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	+590 814 227
25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	-32 903 025
26. Divers	-1 458 771 220
3. Prélèvements sur les recettes de l'État	-1 123 764 433
32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	-1 123 764 433
Total des révisions de recettes, nettes des prélèvements $(1+2-3)$	-860 057 467

II. – BUDGETS ANNEXES

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	Contrôle et exploitation aériens	+70 893 765
7061	Redevances de route	+5 140 000
7062	Redevance océanique et redevances pour services terminaux de la circulation aérienne en outre-mer	-2 030 000
7063	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour la métropole	+10 700 000
7068	Contribution Bâle-Mulhouse	+39 721 718
7781	Produits exceptionnels hors cessions	+19 362 047
9200	Produit de cession d'actif	-2 000 000
	Total	+70 893 765

III. – COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	+164 035 904
	Section : Circulation et stationnement routiers	+164 035 904
04	Amendes forfaitaires de la police de la circulation et amendes forfaitaires majorées issues des infractions constatées par la voie du système de contrôle-sanction automatisé et des infractions aux règles de la police de la circulation	+164 035 904
	Gestion du patrimoine immobilier de l'État	-30 000 000
01	Produits des cessions immobilières	-30 000 000
	Participations financières de l'État	-3 889 189 997
01	Produit des cessions, par l'État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement	+227 810 003
03	Reversement de dotations en capital et de produits de réduction de capital ou de liquidation	-29 000 000
05	Remboursements de créances liées à d'autres investissements, de l'État, de nature patrimoniale	+10 000 000
06	Versement du budget général	-4 098 000 000
	Pensions	+14 292 392
	Section : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	+14 292 392
81	Financement de la retraite du combattant : participation du budget général	+13 004 924
87	Financement des pensions militaires d'invalidité : participation du budget général	+1 287 468
	Total	-3 740 861 701

IV. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	Avances à l'audiovisuel public	-20 164 058
01	Recettes	-20 164 058
	Avances aux collectivités territoriales	+803 720 772
	Section : Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	+803 720 772
05	Recettes diverses	-53 972 541
09	Taxe d'habitation et taxes annexes	+23 712 972
10	Taxes foncières et taxes annexes	+829 063 989
11	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	+20 678 171
12	Cotisation foncière des entreprises et taxes annexes	-15 761 819
	Prêts à des États étrangers	+336 644 587
	Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	-6 788 670
01	Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	-6 788 670
	Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	+4 562 955
02	Remboursement de prêts du Trésor	+4 562 955
	Section : Prêts aux États membres de la zone euro	+338 870 302
04	Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	+338 870 302
	Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	-439 000 000
	Section : Prêts pour le développement économique et social	-439 000 000
12	Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir	-439 000 000

	T	(En euros)
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	-1 300 274 381
01	Remboursement des avances octroyées au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	-1 300 000 000
03	Remboursement des avances octroyées à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	-274 381
	Total	-619 073 080

ÉTAT B

(Article 5 de la loi)

RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2023 OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DU BUDGET GÉNÉRAL

BUDGET GÉNÉRAL

		T 4		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Action extérieure de l'État			72 909 172	82 952 712
Action de la France en Europe et dans le monde			55 000 000	65 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence			15 900 000	15 900 000
Français à l'étranger et affaires consulaires			2 009 172	2 052 712
Administration générale et territoriale de l'État	15 000 000	15 000 000	6 020 712	9 518 526
Administration territoriale de l'État	5 000 000	5 000 000		
Vie politique			6 020 712	9 518 526
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	10 000 000	10 000 000		
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	912 349 467	831 326 896	6 294 858	12 612 827
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	617 177 375	549 535 660		
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	289 172 092	275 791 236		
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture			6 294 858	12 612 827
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	6 000 000	6 000 000		
Aide publique au développement		76 854 445	505 132 066	289 500 000
Aide économique et financière au développement		76 854 445	222 391 484	
Solidarité à l'égard des pays en développement			282 740 582	289 500 000

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	14 000 000	14 000 000	9 958 386	9 958 386
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	14 000 000	14 000 000		
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre			0.070.205	0.070.205
mondiale			9 958 386	9 958 386
Cohésion des territoires	212 040 535	212 040 535	128 299 169	138 487 258
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	212 040 535	212 040 535		
Aide à l'accès au logement			70 227 800	70 227 800
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat			20 184 553	35 846 553
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire			18 987 008	14 968 609
Politique de la ville			13 750 584	13 750 584
Interventions territoriales de l'État			5 149 224	3 693 712
Conseil et contrôle de l'État			21 732 917	11 050 650
Conseil d'État et autres juridictions administratives			19 682 267	9 000 000
Conseil économique, social et environnemental			550 650	550 650
Cour des comptes et autres juridictions financières			1 500 000	1 500 000
Crédits non répartis	100 000 000	100 000 000	350 000 000	200 000 000
Provision relative aux rémunérations publiques	100 000 000	100 000 000		
dont titre 2	100 000 000	100 000 000		
Dépenses accidentelles et imprévisibles			350 000 000	200 000 000

				(En euros)
Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Culture	29 069 210	28 054 218	13 426 669	29 827 011
Patrimoines			3 205 851	11 894 034
Création			10 220 818	17 932 977
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	26 069 210	26 069 210		
Soutien aux politiques du ministère de la culture	3 000 000	1 985 008		
Défense	2 514 500 000	2 175 000 000	104 500 000	65 000 000
Environnement et prospective de la politique de défense			64 500 000	65 000 000
Préparation et emploi des forces	1 365 300 000 1 365 300 000	1 544 000 000 1 344 000 000		
Soutien de la politique de la défense		60 000 000	40 000 000	
Équipement des forces	949 200 000 1 149 200 000	571 000 000 771 000 000		
Direction de l'action du Gouvernement			47 969 736	26 341 711
Coordination du travail gouvernemental			45 658 110	23 882 426
Protection des droits et libertés			2 311 626	2 459 285
Écologie, développement et mobilité durables	40 996 468	20 052 942	910 138 571	1 328 318 302
Infrastructures et services de transports			84 000 000	105 195 487
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	36 996 468	16 052 942		
Paysages, eau et biodiversité			5 542 461	8 443 528
Expertise, information géographique et météorologie			6 207 443	6 207 443
Prévention des risques			23 000 000	58 000 000
Énergie, climat et après-mines			780 266 868	1 092 321 217
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables			11 121 799	8 150 627
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	4 000 000	4 000 000		
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				50 000 000

Commenté [CF2]: Amendements n° <u>CF81</u> et <u>CF98</u> identiques

				(En euros)
Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Économie			329 831 392	441 449 120
Développement des entreprises et régulations			321 345 978	422 814 783
Plan France Très haut débit				9 121 475
Statistiques et études économiques			4 522 698	3 153 977
Stratégies économiques			3 962 716	6 358 885
Engagements financiers de l'État	3 829 000 000	3 829 000 000	509 156 368	528 059 877
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	3 829 000 000	3 829 000 000		
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)			490 883 695	490 883 695
Dotation du Mécanisme européen de stabilité			18 272 673	18 272 673
Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque				18 903 509
Enseignement scolaire	60 000 000	82 687 083	93 133 282	83 911 607
Enseignement scolaire public du premier degré			3 761 697	3 761 697
Enseignement scolaire public du second degré			7 575 073	7 575 073
Vie de l'élève	60 000 000	82 687 083		
Enseignement privé du premier et du second degrés			11 163 550	11 163 550
Soutien de la politique de l'éducation nationale			49 632 962	40 411 287
Enseignement technique agricole			21 000 000	21 000 000
Gestion des finances publiques	1 390 148		64 180 954	82 134 834
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local			42 750 000	44 720 000
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières			21 430 954	18 023 664
Facilitation et sécurisation des échanges	1 390 148			19 391 170
Immigration, asile et intégration	339 000 000	339 000 000	18 805 239	50 525 328
Immigration et asile	339 000 000	339 000 000		

				(En euros)
Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Intégration et accès à la nationalité			10.005.220	50 525 220
française			18 805 239	50 525 328
Investir pour la France de 2030	9 100 000	9 100 000	9 100 000	9 100 000
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche			9 100 000	9 100 000
Valorisation de la recherche	9 100 000	9 100 000		
Justice			178 731 426	71 332 846
Administration pénitentiaire			40 091 149	25 081 285
Protection judiciaire de la jeunesse			13 089 141	23 799 395
Accès au droit et à la justice			7 593 582	7 593 582
Conduite et pilotage de la politique de la				
justice			117 684 501	14 826 731
Conseil supérieur de la magistrature			273 053	31 853
Médias, livre et industries culturelles	1 433 056	5 600 000	3 034 836	3 827 206
Presse et médias	1 433 056	5 600 000		
Livre et industries culturelles			3 034 836	3 827 206
Outre-mer	409 188 339	433 362 487		13 300 000
Emploi outre-mer	409 188 339	433 362 487		
Conditions de vie outre-mer				13 300 000
Recherche et enseignement supérieur			423 381 175	383 871 404
Formations supérieures et recherche universitaire			90 600 384	64 647 185
Vie étudiante			50 560 228	51 370 510
			30 300 228	31 370 310
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires			223 013 541	208 318 463
Recherche spatiale			30 487 146	30 487 146
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables			21 719 876	21 719 876
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				728 224
Enseignement supérieur et recherche agricoles			7 000 000	6 600 000

				(En euros)
Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Régimes sociaux et de retraite	2 171 308	2 171 308	188 867 380	188 867 380
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres			188 867 380	188 867 380
Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers	2 171 308	2 171 308		
Relations avec les collectivités territoriales	64 285 476 72 285 476	38 202 524 46 202 524	64 285 476 72 285 476	61 202 524 69 202 524
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements			64 285 476 72 285 476	61 202 524 69 202 524
Concours spécifiques et administration.	64-285-476 72 285 476	38 202 524 46 202 524		
Remboursements et dégrèvements	12 504 417 354	12 504 417 354		
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	12 489 402 462	12 489 402 462		
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	15 014 892	15 014 892		
Santé	190 000 000	190 000 000	76 313 796	76 511 796
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins			10 533 796	10 731 796
Protection maladie			65 780 000	65 780 000
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	190 000 000	190 000 000		
Sécurités		85 000 000	218 206 424	10 000 000
Police nationale		45 000 000	89 250 000	
Gendarmerie nationale		40 000 000	118 956 424	
Sécurité et éducation routières			10 000 000	10 000 000
Solidarité, insertion et égalité des chances	461 081 272	460 720 158	15 096 707	21 053 448
Inclusion sociale et protection des personnes	330 874 180	330 873 821		

Commenté [CF3]: Amendement n° CF124

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales			15 096 707	21 053 448
Sport, jeunesse et vie associative	48 000 000	48 000 000	80 163 737	90 141 964
Sport			26 663 737	32 641 964
Jeunesse et vie associative			53 500 000	57 500 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024.	48 000 000	48 000 000		
Transformation et fonction publiques	29 000 000		24 024 537	15 009 519
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	29 000 000			
Transformation publique			15 322 835	
Innovation et transformation numériques			456 000	456 000
Fonction publique			8 245 702	14 553 519
Travail et emploi	1 251 834 219		775 037 656	897 434 714
Accès et retour à l'emploi			753 171 266	755 702 736
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	1 251 834 219			117 755 230
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail			13 046 390	14 496 748
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail			8 820 000	9 480 000
Total	23 037 856 852 23 045 856 852	21 499 589 950 21 507 589 950	5 247 732 641 5 255 732 641	5 231 300 950 5 239 300 950

Commenté [CF4]: Amendements n° CF81 et CF98 identiques, et CF124

ÉTAT C

(Article 6 de la loi)

RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2023 OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DES BUDGETS ANNEXES

BUDGETS ANNEXES

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Contrôle et exploitation aériens			4 500 000	12 700 000
Soutien aux prestations de l'aviation civile			2 400 000	11 000 000
dont charges de personnel	,	•	2 000 000	2 000 000
Navigation aérienne			1 500 000	1 500 000
Transports aériens, surveillance et certification			600 000	200 000
Publications officielles et information administrative			1 900 000	1 900 000
Pilotage et ressources humaines			1 900 000	1 900 000
Total			6 400 000	14 600 000

ÉTAT D

(Article 7 de la loi)

RÉPARTITION DES CREDITS POUR 2023 OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DES COMPTES SPECIAUX

I. – COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	164 035 904	164 035 904		
Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la				
circulation routières	86 939 029	86 939 029		
Désendettement de l'État	77 096 875	77 096 875		
Pensions	14 292 392	14 292 392		
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	14 292 392	14 292 392		
Total	178 328 296	178 328 296		

II. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

	T	Q (11)		(En euros)
Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Avances à l'audiovisuel public	6 535 942	6 535 942	26 700 000	26 700 000
ARTE France			26 700 000	26 700 000
France Médias Monde	1 535 942	1 535 942		
Institut national de l'audiovisuel	5 000 000	5 000 000		
Avances aux collectivités territoriales	1 120 785 164	1 120 785 164		
Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	1 120 785 164	1 120 785 164		
Prêts à des États étrangers			116 202 770	116 202 770
Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France.			116 202 770	116 202 770
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés			106 398 798	122 798 798
Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle				16 400 000
Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine			106 398 798	106 398 798
Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics			1 300 000 000	1 400 000 000
Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune			1 300 000 000	1 300 000 000
Prêts destinés au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence				100 000 000
Total	1 127 321 106	1 127 321 106	1 549 301 568	1 665 701 568